

Critères du Label Ouverture internationale

Les critères en rouges sont obligatoires pour l'obtention du label de niveau 2

Partie 1 - Vivre l'ouverture au monde et aux autres

A. Implication de l'ensemble de la communauté éducative

- Des actions sont mises en place pour sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative à l'ouverture internationale.
- Les acteurs de la communauté éducative, adultes ou jeunes, sont impliqués dans le développement de la démarche de labellisation.

B. Construction de partenariats favorisant l'ouverture internationale

- L'établissement a réussi à établir des contacts privilégiés avec des établissements scolaires étrangers.
- L'établissement a réussi à établir des contacts privilégiés avec d'autres structures ouvertes à l'international.

C. Valorisation de la rencontre avec des personnes, leurs idées et leurs cultures

- Il existe des temps de partage autour des cultures d'origine des personnes au sein de l'établissement.
- L'ensemble de la communauté éducative, élèves et adultes, est impliqué dans l'accueil d'hôtes étrangers, une personne référente est identifiée.
- Lorsque l'accueil concerne un jeune, le cadre d'apprentissage est adapté afin de faciliter son intégration.

Partie 2 - Répondre aux enjeux de la formation intégrale de la personne

A. Éducation à la citoyenneté et à la solidarité

- Des actions d'Éducation à la Ctoyenneté et à la Solidarité Internationale sont mises en place au sein de l'établissement.
 - Au niveau local ou national
 - Au niveau international (avec ou sans mibilité).

B. Éducation à l'écologie intégrale

- L'ensemble de la communauté éducative est invitée à vivre et à s'engager dans une démarche d'écologie intégrale afin de contribuer à une prise de conscience des enjeux planétaires globaux.



C. Éducation à la fraternité, à la paix, aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant

- Des propositions sont faites pour sensibiliser à la fraternité, à la paix, aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant.

D. Éducation au dialogue interculturel et interreligieux

- Des temps sont consacrés au dialogue interculturel et interreligieux permettant de vivre une véritable réflexion spirituelle sur l'ouverture aux autres et à la différence.

E. Éducation à la citoyenneté européenne

- Des actions, projets et partenariats sont proposés pour éduquer à la citoyenneté européenne.

Partie 3 - Favoriser l'ouverture internationale des élèves par les langues et la mobilité

A. Apprentissage des langues

- L'apprentissage des langues sur le temps scolaire est encouragé par le chef d'établissement et l'équipe éducative.
- La découverte ou l'approfondissement linguistique et culturel est favorisé par des actions mises en place sur les temps périscolaires.
- L'établissement bénéficie de la présence d'enseignants de Disciplines non linguistique (DNL) certifiés ou aptes à dispenser des enseignements complémentaires en langue étrangère.
- L'établissement est en lien étroit avec les autres établissements qui composent en amont ou en aval le parcours de formation de l'élève.
- Lorsque cela est possible, des dispositifs permettant l'apprentissage des cultures et/ou des langues régionales sont proposés.

B. Évaluation du parcours linguistique

- Des dispositifs sont mis en place pour évaluer et reconnaître les niveaux d'apprentissage des élèves tout au long de leur scolarité et assurer un vrai parcours linguistique.

C. Enseignement du FLS (Français langue seconde) et du FLE (Français langue étrangère)

- Un enseignement de FLS ou de FLE est proposé au sein de l'établissement.

D. Immersion et mobilité

- Des mobilités et/ou des périodes d'immersion à l'étranger sont proposées aux élèves de l'établissement.
- Lorsqu'il n'y a pas de possibilité de mobilité, des actions sont mises en place pour sensibiliser les élèves à d'autres cultures.



Partie 4 - Favoriser l'ouverture internationale des adultes par les langues et la mobilité

A. Valorisation de la formation linguistique

- Les enseignants sont encouragés à suivre des formations linguistiques en France ou à l'étranger.
- Des formations linguistiques sont mises en place en interne de l'établissement ou en réseau pour les enseignants et le personnel Ogec.

B. Formation aux dispositifs internationaux

- Des ressources documentaires sont mises à disposition des enseignants et du personnel Ogec.
- Des référents identifiés sont formés à l'utilisation de la plateforme eTwinning et celle-ci est utilisée dans l'établissement.
- Une présentation des programmes européens de type Erasmus+ ou d'autres programmes internationaux est régulièrement faite aux équipes.

C. Immersion et mobilité

- Des propositions de mobilité sont faites aux enseignants et au personnel Ogec.
- L'ensemble de la communauté éducative participe à la rédaction de dossiers de projets européens ou internationaux et à l'organisation des actions mises en place.

